

Chatel.

AFFAIRE N° 44/11. - Dénomination du C.E.S. de garçons de la rue Jean

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vais vous donner lecture de la lettre de Monsieur le Vice-Recteur au sujet de la dénomination du C.E.S. de garçons de la rue Jean Chatel.

" Monsieur Le Maire,

" Le Conseil d'Administration du C.E.S. de garçons de la rue Jean Chatel
" a émis le vœu, au cours de sa séance du 2 mai 1969, que le nom de LECONTE DE
" LISLE reste attaché au C.E.S.

" Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître, dès qu'il
" vous sera possible, l'avis du Conseil Municipal sur cette question.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

11
M. Louis, le 26 décembre 1969
M. Louis, le 26
Le Secrétaire Général
M. Kestler
son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Ch. Verpueau